



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	13	16

Objet :

Demande de financement pour l'étude pré-opérationnelle du projet urbain quartier Gare et le pôle d'échange multimodal

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-et-un décembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : Nicolas CARTAILLER, Pierre De QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Corinne LEFEBVRE, Albachir EL KHALFI, Cécile FABRE, Jacques CORCESSIN, Luc VINCENT, Laure ZEROUALI, Manon BLOQUE, Sabine HUGUES, Carole GALINY,

Absents excusés : Eric GONSSARD, Elma PIRAZZI, Frédéric VALOT

Absent représenté : Florian BOISSIN (procuration à Sabine HUGUES), N'Fissa BENSALD (procuration à Cécile FABRE), Roland VIOLA (procuration à Elisabeth VIOLA)

Secrétaire de séance : Albachir EL KHALFI

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale, en collaboration avec l'EPF (Etablissement Public Foncier d'Occitanie) travaille depuis plusieurs mois sur la réalisation d'un projet urbain d'aménagement du quartier de la gare et sur le projet concomitant du pôle d'échange multimodal.

Il a été convenu qu'il y aurait deux maîtrises d'ouvrage : le quartier de la gare (Mairie) et le PEM - Pôle d'Echange Multimodal (CCPG). Les missions seront bien concomitantes pour préserver la cohérence d'ensemble et les contraintes urbanistiques du territoire. Il s'agit maintenant de lancer les études pré opérationnelles du quartier de la Gare.

Il présente les plans de financement et doit être autorisé à demander les subventions aux différents partenaires que sont la Banque des Territoires, la Région Occitanie ; l'EPF ayant déjà répondu favorablement pour un accompagnement financier.

Vu la convention pré opérationnelle signée le 28 janvier 2021 entre la commune de Remoulins, la communauté de communes du Pont du Gard et l'EPF sur le secteur de la « gare »,

Considérant que le projet de la commune de Remoulins vise à favoriser sur le secteur stratégique de la gare, la création d'un nouveau quartier d'habitation, soucieux de réduire son empreinte écologique, permettant une mixité sociale et fonctionnelle, s'appuyant sur un pôle intermodal de transport,

Considérant que la commune de Remoulins a sollicité l'EPF par courrier en date du 13 décembre 2021 afin que l'EPF d'Occitanie puisse participer au financement de ladite étude sur la part du budget prévisionnel à la charge de la commune,

Considérant que la commune de Remoulins a sollicité l'EPF par courrier en date du 30 juin 2023 afin que l'EPF d'Occitanie puisse participer au financement de ladite étude - phase 2,

Considérant que la phase 2 de ladite étude permettra de finaliser la faisabilité du projet par la définition des composants programmatiques, opérationnelles, techniques, budgétaires, procédurales et juridiques,

Considérant la demande de la commune de Remoulins d'étendre le périmètre de la convention opérationnelle afin de la mettre en cohérence avec le projet, objet de l'étude,

Considérant que la deuxième phase de l'étude a été lancée par la commune en mai 2023, en lien avec l'EPF et que le marché a été attribué à « SPL30 » pour un montant de 65 300 € HT,

Considérant la participation de l'EPF au financement de l'étude précitée, phase 2, à hauteur de 50% des éléments éligibles, dans la limite d'un montant plafond de 32 650 € HT,

Considérant qu'il convient d'approuver le plan de financement actu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 030-213002124-20231221-2023_116-DE

PHASE 1 :	Montants	Organismes		Montants		charge
AMO	18 700,00 €	Région / BDT	25%	4 675 €	13 306,25 €	5 393,75 €
		EPF = 18 700-1 437,50(assistance)= 17 262,5)	50%	8 631,25 €		
PHASE 2 :		Organismes			TOT. SUBV.	Reste à charge
SAFRAN	65 300,00 €	Région / BDT : 25 % du montant initial de 20 250	7,75%	5 062,5 €	37 712,5 €	27 587,50 €
		EPF	50%	32 650 €		
TOT.	84 000,00 €	part. tot. EPF		41 281,25 €	51 018,75 €	32 981,25 €
		part. tot. Région		9 737,50 €		

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'élargissement du périmètre,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des versements dans la limite fixée et à signer tous documents concourant à la réalisation de la présente délibération

Le secrétaire de séance,
Albachir EL KHALFI

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr